

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-11-081

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 2
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CONTRATS D'ASSURANCE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE SERVICES

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Saint Marcellin en Forez dispose de 5 contrats d'assurances suivants :

Désignation	Nom du Groupement / Courtier/ Assurance	Prix HT 2019	Prix HT cotisation 2023	Prix TTC Cotisation 2023
Lot n°1 Incendie – divers dommages aux biens	PILLIOT / VHV	8 961,22 €	12 767,88 €	12 767,88 €
Lot n°2 : Responsabilité civile	SMACL	1 562,15 €	2 813,25 €	3 066,45 €
Lot n°3 : Flotte automobile	SMACL	2 850,91 €	/	
Lot n°4 : Protection juridique générale	PILLIOT / VHV	440,92 €	500 €	500 €
Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	SARRE /MOSELLE	128,00 €	127,99 €	145,14 €

Ils se terminent tous le 31 décembre 2023.

A l'été 2021, la société SMACL a dénoncé le contrat du lot 3 « Flotte automobile », obligeant à lancer une nouvelle consultation. Un nouveau contrat a été signé avec la société GROUPAMA avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2022 et une échéance au 31 décembre 2026 (décision n°2021-189 communiquée lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2022).

Les contrats d'assurances relatifs aux lots 1, 2, 4 et 5 se terminant au 31 décembre 2023, une consultation a été lancée le jeudi 31 août 2023 avec un retour des offres fixé au 25 septembre 2023.

4 offres ont été reçues, à savoir celles de :

Designation	Candidat
Lot n°1 : Incendie – divers dommages aux biens	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Lot n°2 : Responsabilité civile	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Lot n°3 : Protection juridique générale	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Lot n°3 : Protection juridique générale	SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA
Lot n°4 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	Aucune offre n'a été déposée

Les marchés sont conclus pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le CABINET HENRI ABECASSIS, les membres de la commission MAPA, réunie le 9 novembre 2023, propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Désignation	Candidats	Prix H.T.	Prix TTC
Lot n°1 : Incendie – divers dommages aux biens	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	17 386,22 €	19 041,92 €
Lot n°2 : Responsabilité civile	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	5 528,00 €	6 025,56 €
Lot n°3 : Protection juridique générale	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1 269,07 €	1 439,13 €

Lot n°4 « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus » ayant été déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été relancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Désignation	Candidats	Prix H.T.
Lot n°1 : Incendie – divers dommages aux biens	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	17 386,22 €
Lot n° 2 : Responsabilité civile	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	5 528,00 €
Lot n°3 : Protection juridique générale	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1 269,07 €

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance
Marie-Pierre SEON**

